

EMPLOI DU TEMPS 2014-2015

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h45 – 8h45	accueil	accueil	accueil	accueil	accueil
8h45 – 11h45	Classe (3h)	Classe (3h)	Classe (3h)	Classe (3h)	Classe (3h)
11h45 – 13h30	Pause déjeuner (1h45)	Pause déjeuner (1h45)	Pause déjeuner (1h45)	Pause déjeuner (1h45)	Pause déjeuner (1h45)
13h30 – 15h45	Classe (2h15)	Classe (2h15)	Centre de loisirs	Classe (2h15)	Classe (2h15)
15h45 – 18h30	Temps périscolaires	Temps périscolaires		Temps périscolaires	Temps périscolaires

APRÈS L'ÉCOLE, LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

Exemple d'une semaine type :

SORTIES POSSIBLES :

	15H45	16H45	17H45	18H30	
LUNDI	Goûter (15 mn)	Activité longue* (1h45)		Garderie	
MARDI	Pause (15 mn)	Étude** ou ateliers courts*** (45 mn)	Goûter (15 mn)	Étude** ou ateliers courts*** (45 mn)	Garderie
JEUDI	Pause (15 mn)	Étude** du soir ou ateliers courts*** (45 mn)	Goûter (15 mn)	Étude** ou ateliers courts*** (45 mn)	Garderie
VENDREDI	Pause (15 mn)	Étude** ou ateliers courts*** (45 mn)	Goûter (15 mn)	Étude** ou ateliers courts*** (45 mn)	Garderie

Attention : le coût horaire des activités est un **coût mensuel** ; il est calculé selon le taux d'effort, c'est-à-dire en fonction des ressources financières des familles.

Retrouvez le mode de calcul sur notre blog : monecolevoltaire.org

Les nouveaux rythmes scolaires

À L'ÉCOLE VOLTAIRE



monecolevoltaire.org

10 QUESTIONS-RÉPONSES DE PARENTS



1

POURQUOI DE NOUVEAUX RYTHMES ?

Les apprentissages fondamentaux sont redéployés sur la journée et la semaine afin de mieux correspondre aux rythmes de l'enfant. La journée d'apprentissages scolaires est ainsi allégée de 45 mn.

La matinée (pics de concentration) est privilégiée pour la classe et des activités artistiques, sportives, culturelles sont proposées aux élèves à partir de 15h45, après la classe.

2

QU'EST-CE QUE LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ?

Ce sont des séances d'activités organisées à partir de 15h45 par la ville d'Issy-les-Moulineaux et placées sous sa responsabilité.

Elles ont pour vocation de permettre à tous les enfants un accès aux activités culturelles, artistiques et sportives.

LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES EN 10 QUESTIONS

3

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES PROPOSÉES ?

Nous vous présentons les activités programmées par la mairie et publiées sur le site de la ville pour notre école Voltaire ci-contre.

Un **planning définitif** des activités courtes (1h) et longues (2h) vous sera proposé à partir du 12 septembre.

ACTIVITÉS LONGUES de 15h45 à 17h45 (2h, goûter compris)

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
CP – CE1			
CIRQUE THÉÂTRE HIP HOP	MAGIC SCIENCES CUISINE JEUX D'OPPOSITION HOCKEY	ARTS PLASTIQUES ATHLÉTISME FOOTBALL	CUISINE ARTS PLASTIQUES KARATÉ
CE2 – CM1 – CM2			
CUISINE MAGIE INFOGRAPHIE ACCRO SPORT TEEBALL TRAMPOLINE	ÉCHECS ARTS PLASTIQUES MODERN JAZZ SAVEURS DU MONDE	THÉÂTRE ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES PHOTOGRAPHIE TIR À L'ARC	MANGA CINÉMA D'ANIMATION HAND BALL DESSIN : PORTRAIT SAVEURS DU MONDE

ACTIVITÉS COURTES : 15h45-16h45 / 16h45-17h45, (1h goûter compris)

	THÉMATIQUE	EX. D'ATELIERS
Lundi	Expression	Improvisation et prise de parole, Petit reporter, Dessin, BCD...
Mardi	Eveil et découverte	Apprends moi à dessiner, School is cool, jardinage, BCD...
Jeudi	Partage et Coopération	Capoiera, Bobo & compagnie, vivre ma ville, BCD...
Vendredi	Créativité et imaginaire	Dessin, Origami, Jardinage, Je fais mes contes, arts plastiques, BCD...

Vous ne choisissez pas les activités courtes (ateliers) contrairement aux activités longues. Une fois les 2 activités longues max par semaine accordées (voir *Comment s'inscrire ?*), vous pourrez choisir le/les jours où votre enfant restera en activité courte et/ou Etude. Une seule activité courte et/ou une seule séance d'Etude par jour.

4

CES ACTIVITÉS SONT-ELLES OBLIGATOIRES ?

Non, votre enfant peut quitter l'école après le temps d'enseignement à 15h45 ou à 16h45 s'il est inscrit à l'Etude.

5

COMMENT S'INSCRIRE ?

► Choisir 3 activités longues dans la liste ci-dessus pour une inscription de 2 activités max. par semaine. Remettre la fiche d'inscription via le Cahier Rouge. Vous recevrez **une réponse le 12 sept.** via le Cahier Rouge.

► Complétez l'emploi du temps via **Teliss jusqu'au 16 sept.** : activités courtes (une par jour) et/ou Etude pour les autres jours de la semaine.

6

LES ENFANTS CHOISSENT-ILS LEURS ACTIVITÉS ?

Ils ne peuvent pas choisir leurs activités courtes. Selon le jour où l'élève sera inscrit, il suivra un des ateliers de la thématique (voir ci-dessus, *Activités courtes*). Il ne pourra suivre qu'une activité courte par jour. **En revanche, ils peuvent choisir** une ou deux activités longues par semaine et trimestre.

7

MON ENFANT PEUT-IL NE SUIVRE QUE DES ACTIVITÉS LONGUES OU COURTES ?

Vous êtes totalement libre d'inscrire votre enfant aux activités que vous souhaitez dans la limite de deux activités longues et sur laquelle (lesquelles) vous vous engagez pour un trimestre.

8

UNE PÉRIODE D'ESSAI EST-ELLE PRÉVUE ?

Non. En revanche vous êtes invités par la mairie à vous adresser au coordinateur des activités longues, Mme Thébaut par téléphone à l'école ou sur place, concernant le contenu de l'activité, l'animateur ou tout autre sujet.

9

QUI ENCADRE LES ACTIVITÉS ?

Les **animateurs** recrutés sur Bafa par la mairie (20% des effectifs peut ne pas être titulaire de ce diplôme) ; des animateurs de l'Organisation Municipale des Sports (OMS) et d'associations de la ville.

Les activités longues sont **coordonnées** par Mme Thébaut, les courtes par M. Burnichon, qui inscrira votre enfant à l'un des ateliers courts du jour choisi.

10

POURRAIS-JE INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉTUDE CHAQUE SOIR ?

Tous les soirs, **oui**, mais pas à 2 séances le même jour.

Rappel : l'Etude est encadrée par des enseignants mais également du personnel municipal en cas d'influence.

D'autres questions ? Précisions ?

VENEZ NOUS RENCONTRER

Mardi 16 septembre à 20h
Marternelle Marie Marvingt
19, rue Vaudétard

FCPE VOLTAIRE

monecolevoltaire.org (Blog)
fcpevoltaire92@gmail.com
06.62.02.37.97